



Col·legi d'Arquitectes  
de Catalunya



AGRUPACIÓ D'ARQUITECTES PER A  
LA DEFENSA I LA INTERVENCIÓ EN EL  
PATRIMONI ARQUITECTÒNIC



PREMI EUROPEU AADIPA  
d'INTERVENCIÓ en el  
PATRIMONI ARQUITECTÒNIC

## Appel à candidature

Le Regroupement d'Architectes pour la Défense et l'Intervention sur le Patrimoine Architectural, et l'Ordre Officiel des Architectes de Catalogne, organisent, conjointement, la première édition du Prix Européen d'Intervention sur le Patrimoine Architectural. Ce concours, organisé tous les deux ans, a pour ambition de devenir une référence à l'échelle européenne.

## Pourquoi un concours?

L'Agrupació d'Arquitectes per a la Defensa i la Intervenció en el Patrimoni Arquitectònic (AADIPA) est un regroupement d'architectes et d'autres professionnels, formé au sein de l'Ordre des Architectes de Catalogne. Depuis de nombreuses années, il se consacre à la défense et à la protection du patrimoine architectural, ainsi qu'à la recherche, tout en veillant à sa diffusion par l'organisation de conférences, séminaires, débats, cours, visites, publications, expositions et autres événements en rapport avec l'intervention sur les bâtiments historiques. Depuis déjà 33 ans, le regroupement célèbre les Journées Internationales d'Intervention sur le Patrimoine Architectural, avec la participation d'experts reconnus.

Après toutes ces années, et en réaction au contexte de crise qui touche le secteur de la construction, l'AADIPA et le COAC, ont estimé le moment idéal pour l'organisation d'un concours dont l'objectif sera de mettre en valeur notre héritage architectural.

Face aux doutes et incertitudes résultants d'un modèle qui s'est avéré non viable, l'intervention sur le patrimoine bâti s'impose comme une solution durable pour l'avenir.

La réhabilitation et la restauration ont souvent tenu un rôle secondaire dans la société et dans le secteur de la construction, et ne sont que très rarement valorisés dans les concours d'architecture. Dès lors, nous estimons qu'il est impératif de promouvoir l'intervention sur le patrimoine comme une voie nécessaire pour la durabilité du secteur. L'organisation d'un concours spécifique s'est donc imposé.

## Objectif du concours

L'objectif du concours est de valoriser la réhabilitation et la restauration de notre patrimoine en mettant en lumière les différentes interventions de qualité sur le patrimoine architectural, réalisées à l'échelle européenne et d'en distinguer les plus pertinentes. Pourront être éligibles lors de cette première édition, les oeuvres et travaux réalisés entre 2006 et 2012.

## Catégories

Le concours sera divisé en quatre catégories :

### A. Intervention sur le patrimoine construit.

Concerne toutes les interventions architectoniques, à caractère permanent ou éphémère, sur des biens construits d'intérêt patrimonial. Cela concerne, principalement, les interventions sur des édifices et ensembles protégés, mais seront également admis dans cette catégorie, toutes les interventions sur des bâtiments sujets à un intérêt patrimonial qui, malgré l'absence d'une protection spécifique, s'insèrent dans un espace urbain ou naturel protégé et aident à en maintenir son caractère historique.

### B. Espaces extérieurs

Concerne toutes les interventions qui traitent et proposent des solutions pour l'espace public historique, en tant qu'espace dynamiseur pour les relations sociales et économiques développées dans les centres historiques. Il s'agira, ici, d'ensembles monumentaux, comme ceux qui sont à l'origine des villages et des villes. Les interventions autour de monuments et de paysages culturels, entrent également dans cette catégorie.

### C. Planification urbanistique

Concerne tous les Plans spéciaux destinés à la Protection du Patrimoine, Catalogues, Inventaires, Plans directeurs et tout autre instrument de planification urbanistique destiné à la protection, conservation, intervention, et mise en valeur du patrimoine architectural. Dans cette catégorie, on retrouve également les documents de planification urbanistique généraux, les documents de planification urbanistique dérivés, ainsi que les documents à portée locale qui ont pour objet la protection et la régulation du patrimoine architectural.

### D. Divulgateion

Cette catégorie s'adresse à toutes les autres initiatives et actions, ayant pour objectif la mise en lumière des valeurs du patrimoine architectural, pas uniquement destinées aux professionnels du secteur, mais à la société en général. Il s'agira de toute publication, article, reportage audiovisuel, etc. mais également d'une présentation, d'un événement ou tout autre type d'activité destinée à promouvoir et/ou valoriser ce patrimoine.

## Qui peut participer?

Les architectes et sociétés d'architectes, les membres de l'AADIPA, les professionnels et les associations liés au patrimoine architectural.

Le patrimoine est une préoccupation commune. Le concours ne vise pas, uniquement, la participation de techniques et professionnels du milieu, mais souhaite s'ouvrir à la société et à toutes les propositions citoyennes et de tout autres groupes.

## Calendrier

Le concours suivra le calendrier suivant:

### **Le 14 décembre 2012**

Présentation publique des différents prix lors de la 35e édition des Journées Internationales d'Intervention sur le Patrimoine Architectural organisé par l'AADIPA et le COAC. Cet évènement marquera l'ouverture de la période d'inscription.

### **Le 15 avril 2013**

Clôture de la période d'inscription. Dès lors, les membres du jury procéderont à l'évaluation des travaux présentés.

### **Juin 2013**

Ce jour aura lieu la proclamation des résultats du concours. Les différents prix et diplômes seront remis aux lauréats des différentes catégories.

## **Jury**

Le jury de la première édition sera composé des personnalités suivantes:

### **Catégorie A**

Antoni Navarro / Francisco Jurado / Dario Dattilo

### **Catégorie B**

Josep Miàs / Francisco Pol / Marcos Cruz

### **Catégorie C**

Jordi Rogent / Javier Fernández / Jean-Yves Quay

### **Catégorie D**

Josep Maria Montaner / Ascensión Hernández / M. Pierre-Marie Tricaud

## **Prix**

Chaque catégorie fera l'objet d'un prix spécifique. De plus, chaque catégorie distinguera en plus 3 finalistes. Les lauréats se verront remettre une reproduction encadrée d'une photographie originale de Francesc Català Roca du fond de l'archive historique du COAC et les finalistes recevront un diplôme homologué.

Les lauréats, comme les finalistes, feront l'objet d'une **publication** et d'une **exposition** dans les locaux du COAC (Ordre Officiel des Architectes de Catalogne) et participeront à une journée de **conférences** afin d'exposer leurs travaux respectifs au cours du "Séminaire du Patrimoine".

## **Le comité organisateur**

Ramon Calonge  
Oriol Cusidó  
Marc Manzano  
Jordi Portal